



CENTRALE CANINE

NOTE D'INFORMATION

Relative aux Affixes

Transfert d'affixe concédé par l'Etranger

Documents à transmettre à la SCC **en un envoi groupé et à retourner à la SOCIETE CENTRALE CANINE après avis du club :**

- Demande d'affixe visée par le Président du club de race dont vous pratiquez l'élevage,
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport ou livret de famille ou permis de conduire,
- Photocopie de la carte de concession d'affixe,
- Spécimen de signature,
- - Attestation de résidence **principale** en France délivrée par la Mairie,
- Attestation officielle du Pays de l'ancienne résidence confirmant que ledit affixe ne sera plus utilisé sur ce territoire,
- Extrait de casier judiciaire ou attestation sur l'honneur certifiant n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour mauvais traitement à animaux,
- Paiement de 50 €

Dans le cas où l'affixe qui vous à été concédé à l'étranger n'aurait pas été couvert par la FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE, il vous sera demandé un titre de paiement de 168 € après vérification du dossier par la SOCIETE CENTRALE CANINE.

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE